

Exploitation d'une espèce rare, le cas de l'Aigle royal *Aquila chrysaetos* : adoration, héraldique, publicité, plumasserie, zoos, collections, chasse au vol, voleries, médiatisation et exemple de suivi d'une population au Parc national des Écrins (comptages, suivi de la reproduction, étude de la mortalité).

*Christian COULOUMY**

L'espèce, répandue sur l'ensemble de l'hémisphère nord, n'a laissé indifférente aucune des sociétés humaines qui ont eu à vivre à son contact. L'allure de ce rapace comme les performances volières et de chasse dont il est capable ont tantôt forcé l'admiration, tantôt suscité la haine. L'exploitation par l'homme de cet oiseau (ou de son image) a évolué avec le temps, en relation avec les sentiments qu'il a inspirés, les croyances du moment ou l'intérêt « pratique » qu'il pouvait présenter.

L'admiration a confiné parfois à une véritable vénération, et l'Aigle fut adoré. Divinisé par les Aztèques, il était assimilé au soleil (Gilone, 1986). D'autres ethnies mexicaines en ont également fait un dieu. Sans aller aussi loin, on retrouve dans l'histoire de multiples témoignages de l'utilisation de son image en tant que symbole de force, de puissance, de gloire, de fierté : grands États, grands hommes s'y sont identifiés. L'Aigle fut et reste sur tous les blasons ! A tel point que l'un des sens que le dictionnaire donne au mot Aigle est celui d'emblème ou d'enseigne nationale ou militaire.

L'utilisation à des fins mercantiles de l'image très « porteuse » de l'Aigle se retrouve régulièrement dans la publicité. Journaux ou télévision, les exemples ne manquent pas où l'oiseau est associé à un produit. Sans rapport direct avec le bien de consommation

* Chef de secteur au Parc national des Écrins, gîtes communaux, 05380 Châteauroux.

proposé, l'Aigle est supposé sublimer une ligne de bagages ou une marque de chaussures. Il peut être représenté dessiné, photographié ou filmé en vol lorsqu'il s'agit de télévision ou de cinéma.

La représentation symbolique de l'Aigle sous différentes formes, dessins, gravures, sculptures, n'a pu se faire que grâce à la capture de spécimens vivants ou morts, qui ont servi de modèles aux artistes à une époque où la photographie n'existait pas. Pour la publicité, les contraintes de scénario excluent les prises de vues d'oiseaux sauvages et imposent la réalisation d'images à partir d'oiseaux dressés.

L'utilisation de l'image n'a pas empêché l'exploitation directe d'individus.

Les Indiens d'Amérique du Nord ont eu recours, pour leurs coiffes et autres parures de guerriers, aux plumes d'Aigles royaux, notamment aux rectrices, qui étaient particulièrement recherchées. Ces plumes de la queue, au nombre de 12, se renouvellent annuellement. Dans le cadre de leurs traditions et coutumes, ces pratiques se perpétuent de nos jours sous le contrôle des autorités. En France même, nous avons été personnellement sollicité pour fournir des plumes d'Aigle royal à des fins de plumasserie.

La détention d'individus vivants était convoitée assez couramment par les hommes de pouvoir. Les Aztèques obligeaient les ethnies conquises à leur fournir 2 ou 3 Aigles par an (Gilone, 1986) ! Il y a quelques décennies à peine, un jeune Aigle, fraîchement déniché dans les Alpes, était un cadeau apprécié par certaines personnalités locales influentes. De nombreux zoos exposent aujourd'hui des Aigles royaux issus du milieu naturel. La capture de jeunes au nid ne fait pas appel à une science très élaborée au regard de certaines techniques comme celle qu'emploient les Norvégiens des îles Lofoten, qui capturaient, à la main, des Aigles vivants ! La législation en France permet depuis quelques années un contrôle sérieux des établissements détenant des espèces protégées, dont font naturellement partie les rapaces.

Il ne faut pas négliger l'importance que les collectionneurs ont pu avoir en termes d'exploitation, notamment par le prélèvement d'oiseaux entiers ou d'éléments : oeufs, plumes ou spécimens naturalisés peuvent être observés en quantité dans de nombreuses musées. Souvent anciennes et mal préparées, ces pièces sont rarement en bon état. Des collections privées existent également qui, pour certaines, donnent lieu à un commerce illicite. Mal connu, le coût des transactions est réputé élevé.

Le Parc national des Écrins, comme les autres parcs de montagne, peut témoigner de l'intérêt constant manifesté par le public pour la connaissance de cette espèce qu'il croit disparue. Tous les aspects de la vie du grand rapace font l'objet de nombreuses questions. A cette véritable demande sociale, où il faut peut-être voir une quête de mystère (il n'y a plus de loups...), les médias n'ont pas manqué de répondre par des articles paraissant périodiquement dans divers magazines touchant des publics variés ou par des émissions radiodiffusées ou télévisées, de même que les parcs nationaux par la publication de brochures ou l'organisation d'animations thématiques.

Outre les types d'exploitation de l'Aigle évoqués plus haut, dont les justifications doivent être recherchées du côté du mystique ou de l'imaginaire, l'une des utilisations les plus rationnelles des potentialités du rapace reste la chasse. C'est par des techniques de dressage adaptées (l'affetage), où il faut tout à la fois « apprivoiser » le rapace et conserver en lui intactes les qualités d'audace et de force de l'oiseau sauvage, que les utilisateurs obtiennent une arme particulièrement performante. Cette chasse au vol se perpétue au Kazakhstan, où les chasseurs, Aigle sur le poing, parcourent à cheval la

steppe à la recherche de gibier. Ce gibier peut être un lièvre, un renard, ou même un loup ! Passés maîtres en ce domaine, les Kazakhs ont réussi à tirer le meilleur parti du potentiel physique de l'Aigle royal, qui, dans la nature, serait bien incapable d'un tel exploit (P. Vidal, Courzieu, com. orale). La tradition de la fauconnerie existe bien en France, mais les équipages d'aigliers sont très rares.

A la croisée de ces deux conceptions, où pragmatisme et spiritualité s'expriment, les voleries aux Aigles utilisent les techniques des uns pour répondre au besoin d'émerveillement des autres. Ainsi, l'inapprochable roi des oiseaux donne-t-il, le temps d'un spectacle, la mesure de sa beauté et un aperçu de son étonnante virtuosité en vol. Les avis sont partagés sur l'opportunité de ce type d'activités, mais il reste, sans que l'on entre dans le débat ni prenne parti, que le public retire de sa visite une impression positive de l'espèce et des rapaces en général. Tout dépend de l'esprit dans lequel se déroule le show et du message délivré par les organisateurs.

Réservant le terme d'exploitation pour les espèces animales aux effectifs importants à renouvellement rapide dont on pourrait réellement tirer un profit direct, il paraît plus judicieux, pour l'Aigle, de parler d'utilisation. La population française d'Aigles royaux, voisine de 250 couples, ne permet pas une exploitation, terme presque choquant lorsqu'il s'agit de l'Aigle.

L'impact des activités rappelées ci-dessus sur les populations est difficile à évaluer avec précision. Le manque de données, en particulier pour les activités anciennes, interdit toute estimation précise. Néanmoins, de nombreux auteurs s'accordent à penser que la régression de l'aire de distribution, associée aux baisses d'effectifs, est très liée aux facteurs anthropiques. L'exploitation des animaux sauvages a sans doute participé à cette régression de manière significative autrefois, mais ne représente plus de nos jours qu'une part modeste en regard des actes persistants de braconnage, du risque induit par l'aménagement des milieux (lignes haute tension, câbles) et des diverses causes de dérangement (escalade, vol libre...). Les rapports ont changé, le risque venant désormais principalement de gestes stupides et de la transformation du milieu.

Le Parc national des Écrins a mis en place un programme de suivi de sa population d'Aigles royaux à partir de 1981, qui prend en compte le dénombrement exhaustif, le contrôle de la reproduction et la collecte d'informations sur la mortalité. Après 10 années de suivi, les résultats ont montré un accroissement de la connaissance de la population par les observateurs et indiquent une tendance à la stabilité des effectifs. La densité territoriale pour les Écrins est estimée à 1 couple pour 73 km², zones abiotiques comprises. La productivité exprimée en nombre de jeunes produits annuellement par couple territorial contrôlé approche 0.8/juv/cp/an, une valeur élevée par rapport à la moyenne en France. Enfin, le relevé des causes de mortalité ou d'accidents constatées s'élève à 35 cas recensés entre 1974 et 1992.

L'analyse que nous avons pu faire de cet échantillon des cas de mortalité a confirmé nos inquiétudes, puisque 40 % des oiseaux avaient été tirés, et 30 % avaient été victimes de chocs en vol sur des câbles aériens ou bien s'y étaient électrocutés. Le piégeage a quasiment disparu (un cas accidentel : le piège était destiné à d'autres espèces). Ces premiers résultats concernant les causes de mortalité aux Écrins sont en accord avec les données nationales. Nous n'y trouvons pas de trace significative d'une exploitation de l'animal lui-même. Un motif contemporain plausible consisterait dans le tir d'un oiseau pour la naturalisation aux fins de détention privée ou de commercialisation. Il n'est pas

exclu que certains cas notés dans le cadre de notre étude n'aient pour origine une telle motivation. La législation, en réglementant les activités de la taxidermie, rend périlleuse et aléatoire l'extension de ces exactions.

La cohabitation millénaire de l'homme et de l'aigle a donné lieu à des rapports changeants où l'oiseau a toujours été valorisé par les sociétés. Si une exploitation, ou plutôt une utilisation, comme nous l'avons suggéré, a été menée, elle n'a pas conduit à la disparition de l'espèce. Est-ce par une volonté délibérée de conservation ? Les moyens ont-ils fait défaut ? Le comportement très farouche de l'espèce et son habitat hostile l'ont-ils préservé ? Il est certain que ces interrogations ont trouvé des réponses locales différentes et que ces hypothèses sont fondées selon l'époque ou le lieu.

La prise de conscience récente des problèmes d'environnement a conduit entre autres à la protection des rapaces. Ces mesures intéressantes doivent être accompagnées d'une bonne connaissance des populations concernées pour être vraiment efficaces. Avec de nombreux ornithologues amateurs, c'est l'une des tâches que se sont assignées les parcs nationaux de France.

Bibliographie

GILLONE, 1986.— *L'Aigle royal au Mexique, un oiseau rare mais vénéré*. Actes du 1^{er} colloque international sur l'aigle royal en Europe à Arvieux.